



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 12/04/2017
Reçu en préfecture le 12/04/2017
Affiché le 12 AVR 2017
ID : 056-215601626-20170405-DB20170407-DE
EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique du
Mercredi 5 avril 2017

JEUDIS DE PLOEMEUR – TARIFS DES DROITS DE PLACE 2017

Etaient présents : Ronan LOAS, Teaki DUPONT, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Serge LECUYER, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Katherine GIANNI, Isabelle LE RIBLAIR, Armelle GEGOUSSE, Dominique DAUGES, Dominique SAURAY, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Thierry LE FLOCH, Sylvain BRITEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Pascaline ALNO à Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valerie RODRIGUES à Serge LECUYER, Martine YVON à Ronan LOAS, Christelle CAINJO à Isabelle LE RIBLAIR, Nolwenn DELALEE à Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absent : Philippe DONIES

Secrétaire de séance : Isabelle LE RIBLAIR

Présents : 27
Pouvoirs : 5
Absent : 1

**DIRECTION DEVELOPPEMENT
 ANIMATION TERRITORIALE**

JEUDIS DE PLOEMEUR – TARIFS DES DROITS DE PLACE 2017

Rapporteur : Patricia Quero-Ruen

Chaque année, la ville de Ploemeur organise sous l'appellation « Jeudis de Ploemeur » des soirées musicales avec restauration ainsi qu'un marché de plein air proposant des produits régionaux, tant alimentaires que non alimentaires. Dans le cadre de l'organisation de ces manifestations, il convient d'adopter des tarifs applicables au m² à tous les commerçants :

1 – Droits de place : par m² et par soirée

| Type de commerce | Rappel Tarifs 2016 | Tarifs 2017 |
|---|--------------------|-------------|
| - Alimentaires : restauration sur place | 5,00 €. | 5,00 €. |
| - Alimentaires : produits et denrées à emporter | 3,20 €. | 3,20 €. |
| - Non alimentaires | 2,60 €. | 2,60 €. |
| - Alimentaires : participation forfaitaire par soirée pour la collecte et tri des déchets | 0,00 € | 4,50 €. |

1 – Electricité : par emplacement et par soirée

Les tarifs 2016 sont reconduits en 2017, soit :

- Forfait installation jusqu'à 3 kw : 3 € ttc
- Forfait installation jusqu'à 6 kw : 6 € ttc
- Forfait installation jusqu'à 9 kw : 9 € ttc
- Forfait installation jusqu'à 12 kw : 12 € ttc

Vu l'avis de la commission « affaires économiques, emploi, tourisme » et « finances, ressources humaines » du lundi 27 mars 2017 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs des « jeudis de Ploemeur » pour l'année 2017
- Délibération adoptée à l'UNANIMITE**

Le registre dûment signé.
 Pour extrait certifié conforme.

**Robin LOAS,
 Maire**